

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2089

présenté par  
Mme Bareigts, rapporteure

-----

### ARTICLE 62

À l'alinéa 5, substituer à la référence :

« des articles L.O. 7312-1 à L.O. 7312-3 »,

les mots :

« du chapitre II du titre I<sup>er</sup> du livre III de la septième partie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.